

Jean-Baptiste André Godin à Pierre-Félix Courtépée, 10 février 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[10 février 1879](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Courtépée, Pierre-Félix \(1815-1893\)](#)

Lieu de destination35, rue de Seine, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin suppose que Courtépée a été surpris de lire dans le journal *Le Devoir* l'article sur les frères de Caluire dont il lui avait parlé. Godin se dit tout aussi surpris et lui explique que l'article est une initiative de Champury, et que s'il a eu à souffrir de la partialité de la magistrature, il ne se permettrait toutefois pas de discuter d'une réforme sur le ton qu'a pris *en la circonstance, surtout à propos d'une lettre qui lui était toute personnelle*.

NotesL'article en question, intitulé « Encore le procès des frères de Caluire », signé par Édouard Champury et publié dans *Le Devoir* du 16 février 1879, est un commentaire d'une « lettre de monsieur C. » relative à l'article « Le procès des frères de Caluire » paru dans *Le Devoir* du 9 février 1879. Ce dernier article évoque le procès remporté en appel à Dijon par les frères ignorantins de Caluire contre le préfet du Rhône et la ville de Caluire pour obtenir des indemnités après la réquisition de leur couvent pendant la guerre de 1870 ; l'article dénonce une justice impériale maintenue par la République.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page

de la lettre.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir, Articles de périodiques](#)

(Œuvres citées Champury Édouard), « Encore le procès des frères de Caluire », *Le Devoir*, t. 2, n°22, 16 février 1879, p. 343. [En ligne :

<https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.2/344/50/466/0/0>, consulté le 22 mai 2023].

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 1 p. (478r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Quise 10 février 79

Monsieur,

Vous avez pu être surpris que les réflexions que vous m'avez adressées au sujet des feras de Caluire, aient fait paraître dans le Davoir l'article que vous avez dû y lire.

Ma surprise a été égale à la vôtre, car je n'avois en aucune façon demandé cet article.

La vérité est que M. Champagny est entré dans mon cabinet et que je lui ai fait part de vos observations, mais sans qu'il s'agisse en rien, en lui et moi, de les mettre en question dans le journal.

Je vous prie donc de

M. Courty.

à accorder aucune importance à cette bascule.

Il est bien vrai que j'ai eu assez à souffrir de la partialité de la magistrature à l'égard des hommes de conviction et de principes, et que sous ce rapport je suis de ceux qui croient à la nécessité d'une réforme sérieuse de cet ordre. Mais cela ne m'engagera jamais à discuter sur le ton que le Davoir a pris en cette circonstance, surtout à propos d'une lettre qui m'était toute personnelle.

Croyez, Monsieur, à mes bons sentiments.

Godin